



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal – Modification de la politique tarifaire communautaire 2009.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal, il convient de modifier la politique tarifaire communautaire pour l'année 2009/2010 calculée comme suit :

Le calcul des ressources de la famille :

Les ressources à prendre en considération pour le calcul des participations familiales sont celles déclarées par les familles et figurant sur l'avis d'imposition, avant abattement.

Aucune prestation familiale ou légale ne doit être prise en compte.

Revenus annuels divisés sur 12 mois multiplié par le Taux d'effort.

Revenu plancher mensuel 1000,00 € (minimum CAF : 915,00 €)
 Revenu plafond mensuel 3000.00 € (maximum ex CAF : 3354 ,00 €)

Fourchettes de prix

	Taux d'Effort	Fourchettes de prix	
		Journée	½ journée
Prix journée pour 1 enfant à charge	0,46 %	4,60 € à 13,80 €	2,30 € à 6,90 €
Prix journée pour 2 enfants à charge	0,42%	4,20 € à 12,60 €	2,10 € à 6,30 €
Prix journée pour 3 enfants à charge	0,37%	3,70 € à 11,10 €	1,85 € à 5,55 €
Supplément enfant extra communautaire		4,00 €/enfant	2,00 €/enfant

Tarifs particuliers :

Quinzaine Aquatique Tarif communautaire : 30,00 €
 Tarif extra communautaire : 40,00 €

Repas: Le prix pour chacun des sept pôles est fixé à la somme de 3.40 Euros par repas.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de la politique tarifaire communautaire 2009/2010 concernant l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.